

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 26 JUIN 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 41  
Nb. de représentés : 5  
Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 27/1208 :**

Rénovation de l'éclairage public de la Commune Phase 1 - Approbation du plan de financement prévisionnel

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), PERIANAYAGOM Albert (Monsieur TAN WILLY), POPY Anne Marie (par Madame ALAGUIRASSIMY CARPAYE Nadine), VAYABOURY Jean Patrick (par Monsieur BRET Jean Paul), BELLON Stéphen (par Monsieur NARIA Olivier).

**ABSENTS :**

MM. VON-PINE Bernard, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2023.



Le Maire,

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20230626-27-1208-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023

**Affaire n°27/1208 : Rénovation de l'éclairage public de la Commune Phase 1 - Approbation du plan de financement prévisionnel.**

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée que la réduction des consommations énergétiques est une priorité pour la collectivité. En effet, agir sur l'éclairage public qui représente une dépense importante, est une action incontournable.

Afin de déterminer les actions à mener pour rénover son parc d'éclairage public et sportif, la Ville de Saint-Pierre a lancé une mission de diagnostic type « ADEME » de son parc ainsi qu'une révision de son schéma directeur d'aménagement lumière.

Le diagnostic a permis de relever, de façon exhaustive, tous les équipements, d'analyser leur état, leurs performances et enfin de proposer un schéma de rénovation par priorité d'action.

Au total, ce sont 5 700 points lumineux qui seront rénovés. En tenant compte des propositions issues du diagnostic, la stratégie de déploiement est la suivante :

- En 2023 : 360 points lumineux et 25 armoires,
- En 2024 et 2025 : 2 000 points lumineux par an,
- En 2026 : 3 340 points lumineux.

Ainsi, pour 2023, il s'agit de **remplacer** 360 lanternes d'éclairage public, mettre en conformité 25 armoires associées et mettre en place une télégestion au point lumineux située le long du bras de la Plaine – Rivière Saint-Étienne.

C'est une phase expérimentale qui porte sur le choix des techniques de télégestion au point lumineux plutôt qu'au niveau des armoires. L'objectif est de réduire les consommations électriques et les nuisances lumineuses.

En effet, la Commune **s'engage dans une transition lumineuse respectueuse de la biodiversité, en éclairant moins et mieux, au regard des besoins réels en lumière et en obscurité.**

Cette opération, sur l'année 2023, dont le coût prévisionnel est de **486 433.25 € HT**, est éligible au financement de l'**Union Européenne – Programme FEDER 2021-2027** et bénéficiaire de la prime **EDF**.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

➤ Union Européenne :	245 146,60 € HT (50.40%)
➤ EDF :	144 000.00 € HT (29.60%)
➤ COMMUNE :	97 286,65 € HT (20.00%)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement précité,
- **DE SOLLICITER** l'Union Européenne, au titre de l'action 2.1.2 : Rénovation de l'éclairage public routier et des équipements sportifs ainsi qu'EDF ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant) ;
- **DE L'AUTORISER** lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dument habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Michel FONTAINE

Année de réception en préfecture  
874-218740164-20230626-27-1208-DE  
Date de télétransmission : 29/06/2023  
Date de réception préfecture : 29/06/2023